



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-295

PUBLIÉ LE 23 MAI 2024

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2024-05-23-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SPF 1 (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-05-23-00003

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SPF

1



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Publique - Secteur public local
Service Publicité Foncière de Paris - 1er Bureau
6, rue Paganini
75972 Paris Cedex 20



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de Paris 1,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme BAVOUZET Sylvie, Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du service de publicité foncière de Paris 1, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms, prénoms et grades suivent,

Nom	Prénom	Grade
Pereira	Elizabeth	Inspectrice
Loth	Franck	Contrôleur Principal

à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 2 500 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms, prénoms et grades suivent,

Nom	Prénom	Grade
Herrgott	Christophe	Contrôleur
Poder	Corinne	Contrôleuse Principale
Prieur	Martine	Contrôleuse Principale
Terriot	Béatrice	Contrôleuse Principale

à l'effet de signer en cas d'absence des personnes visées aux articles 1 et 2 :

au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 23 mai 2024

Le comptable, responsable de service de la
publicité foncière du service de Paris 1,

Signé

Didier AROLD